



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2025 / 08

« Demande de crédit de CHF 80'000.- TTC pour le remplacement des deux pompes de la station de pompage d'eau claire (STAP), nécessaire au drainage des parcelles agricoles communales, en Noët à Villars-le-Grand et remise en conformité du tableau électrique »

Point porté à l'ordre du jour de la séance
du 24 juin 2025

Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Objet du préavis.....	3
3.	Aspects techniques	4
4.	Calendrier des travaux	5
5.	Coûts	5
5.1	Coûts totaux du projet	5
5.2	Subventions.....	5
5.3	Coûts supportés par la commune	5
6.	Observations financières et financement.....	6
7.	Conclusions	6

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

La station de pompage sise sur la parcelle n°9362, propriété communale, en zone agricole et érigée en 1980 pour permettre le pompage du surplus d'eau claire (drainage des surfaces agricoles communales) et garantir une culture optimale par météo pluvieuse est défectueuse depuis le début de l'année 2025. Malgré plusieurs essais de réparation par l'agriculteur en charge de la surveillance de la STAP, un changement et une modernisation du système s'avère indispensable.

2. Objet du préavis



Les deux pompes actuelles ont été installées en 1980. Une des deux pompes fait énormément de bruit et disjoncte fréquemment. Vu la vétusté des programmes et l'état des câbles d'alimentation qui sont rongés et usés, il est impossible de réviser les pompes en question. Des souris ont également causé des dégâts sur les câbles électriques à l'intérieur de la station en béton. Une remise en conformité du tableau électrique est donc également indispensable ainsi que des interventions visant à rendre la station en béton la plus étanche possible face aux rongeurs.



3. Aspects techniques

COMMUNE DE VULLY-LES-LACS

Villers-le-Grand



La puissance des deux pompes n'a pas besoin d'être augmentée. Elles fonctionnent en alternance, c'est-à-dire une fois l'une, une fois l'autre. En cas d'une grande arrivée d'eau, les deux pompes fonctionnent simultanément.

L'insertion d'une platine avec la gestion des pompes est prévue ainsi que la commande d'un nouveau tableau électrique. Il sera également demandé que lors de disfonctionnements, un message d'erreur arrive au responsable de la surveillance, qui s'occupe du contrôle des pompes, et à la commune. Le système avec une balise à l'extérieur reste en service au cas où il y aurait des problèmes d'envoi de message.

Les travaux devront se faire impérativement lors d'une grande période de sec (sans pluie), pour éviter l'arrivée d'eau dans la fosse durant les travaux d'installation des nouvelles pompes.

Les travaux nécessiteront l'arrêt de la STAP pour au maximum deux jours afin que ceux-ci puissent être réalisés en toute sécurité.

4. Calendrier des travaux

Il est prévu d'effectuer les travaux durant ou après une période sèche.

5. Coûts

5.1 Coûts totaux du projet

Le coût total du projet est de CHF 80'000.- TTC réparti de la manière suivante :

Pompes	CHF 70'000.- TTC
Travaux électriques (tableau)	CHF 9'000.- TTC
Divers et imprévus	CHF 1'000.- TTC
Total	CHF 80'000.- TTC

5.2 Subventions

Les travaux présentés dans le présent préavis font l'objet de subventions fédérales et cantonales dans les proportions suivantes :

- Subvention fédérale : 27%
- Subvention cantonale : 40%

Les subventions s'appliquent à l'intégralité du projet pour autant que les travaux soient en lien direct avec les terres agricoles et que les eaux traitées par la STAP proviennent uniquement du drainage des terres agricoles, ce qui est le cas dans ce projet.

5.3 Coûts supportés par la commune

Eu égard des subventions pouvant être obtenues pour ce projet, le coût effectif prévisible supporté par la commune se monte à CHF 26'400.-

Coût total du projet	CHF 80'000.-
Subvention cantonale	- CHF 32'000.-

Subvention fédérale	- CHF 21'600.-
Coût effectif du projet	CHF 26'400.-

6. Observations financières et financement

- Crédit demandé CHF 80'000.00
- Amortissement 5% selon RCcom et annexe MCH2 CHF 5'700.00

Dès 2025, les charges annuelles se comptabiliseront sous le chapitre 3100 du compte de fonctionnement et la charge d'investissement sera résumée dans le récapitulatif des immobilisations (annexe aux comptes) sous la section 230'000, installations des services industriels.

7. Conclusions

Considérant les éléments exposés ci-dessus, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- Vu le préavis municipal n° 2025 / 08
- Oûi le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux pour le remplacement des pompes de la station de pompage à Villars-le-Grand ;
2. De lui accorder dans ce but, un crédit d'investissement de CHF 80'000.- TTC ;
3. De financer cet investissement par les subventions et la trésorerie courante ;
4. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ce projet.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 27 mai 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Michel Verdon



La Secrétaire :


Emilie Savary

Municipale déléguée : Mme Claire Marie Spahr

Municipalité de Vully-les-Lacs, préavis No 2025 / 08